

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 09 MARS 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26 En exercice : 26 Qui ont pris part à la délibération : 24 Date de la Convocation : 02 mars 2026	Le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MIRABEL Isabelle, MARTY Maurice, MOULY Caroline, PRADELS Michel.
Procuration : Néant
Absent excusé : VINEL Marylène, PRADELS Dominique
Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n ° 2026 - 33 : Finances locales
Subvention de fonctionnement au budget annexe Office de Tourisme du Pays Rignacois**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'Office de tourisme du Pays Rignacois est un Service Administratif Public faisant l'objet d'un budget annexe. Il indique qu'il y a lieu de voter la subvention de fonctionnement annuel d'un montant maximum de 123 700 euros sur les crédits votés au Budget principal au compte 65736221.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant maximum de 123 700 euros au budget annexe Office de tourisme du Pays Rignacois, ce versement pourra être effectué en deux fois et soldé avant la fin de l'exercice budgétaire.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 12 MARS 2026
- publication en date du : 12 MARS 2026

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC